

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00221

Numéro SIREN : 845 391 655

Nom ou dénomination : 180 DEGRES

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt 4862

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

Cabinet BSF

4 rue de la Belotte

BP 218

33506 Libourne Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 180 DEGRES

Numéro RCS : 845 391 655

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2019B00221

Adresse : 8 rue Haddock

59650 Villeneuve d'Ascq

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 30/09/2020

1 - Décision : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Ce dépôt reçu au greffe le 25/02/2021 a été enregistré par le greffier soussigné le 02/03/2021 sous le numéro 2021R004862 (2021 4933).

Délivré à Lille-Métropole le 2 mars 2021

Le Greffier,

02 MARS 2021 - 2021R004863

180 DEGRES

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 €
Siège social : 8 Rue Haddock, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
845 391 655 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre,
A 18 heures 30,

Au siège social,

La société LES REMPARTS, Société anonyme à conseil d'administration de droit étranger au capital de 62 000 €, ayant son siège social 15 Hameau des Grands Empires, 7522 BLANDAIN, immatriculée au Registre des sociétés belge sous le numéro 0864.667.601, représentée par M. Henri PARENT,

Associée unique de la société 180 DEGRES,

En présence de Madame Delphine PUISSESSEAU, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La Société LES REMPARTS, associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les capitaux propres qui s'élèvent à -90 911,19 € pour un capital de 6 000 € sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

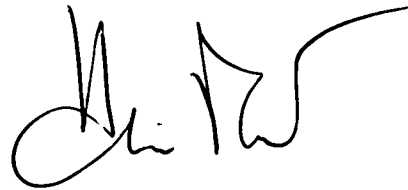
HP

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Société LES REMPARTS

Représentée par :

M. Henri PARENT